

**Conseil Municipal du 22 Mai 2023 à 18 h 30**

(ordonnance N° 2021-13110 du 7 octobre 2021 et décret N° 2021-1311 du même jour)

Présents : Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir : Cindy RONDET à Pierre FABRE  
Bruno LEPINAT à Thierry BOUET  
Caroline MENIER à Gérard RIPARD  
Sandra URBAIN – MERCIER à Antoine MANET  
Sandra CROIX à Evelyne BEMUS

Procès-verbal du 3 avril 2023 adopté.

**N° 2023 / 017**

Achat outil de transposition M57

Adoptée

**N° 2023 / 018**

Location du centre socio-culturel

Adoptée

**N° 2023 / 019**

Modification du calendrier de facturation restauration scolaire

Adoptée

**N° 2023 / 020**

Repas des ALSH du mercredi et des vacances scolaires

Adoptée

**N° 2023 / 021**

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Adoptée

**N° 2023 / 022**

Subventions 2023 aux associations

Adoptée

**N° 2023 / 023**

Convention d'expérimentation forestière avec l'INRAe

Adoptée

Moulins sur Yèvre, le 24 Mai 2023

  
Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 17 – Achat outil de transposition M57**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

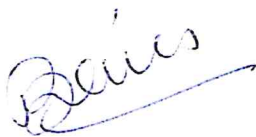
Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET (à Pierre FABRE)  
Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)  
Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)  
Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)  
Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

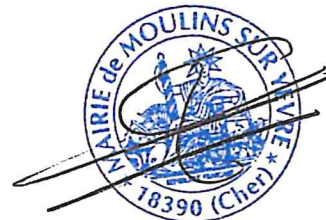
Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la comptabilité publique change de nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour passer au référentiel M57 et qu'il est nécessaire de prévoir un outil de transposition pour le passage des documents budgétaires de 2023 à 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de la Société JVS MAIRISTEM pour la fourniture, l'installation d'un outil de transposition M57 pour une dépense HT de 350 €. L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 24/05/2023  
Publication du 25/05/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 18 – Location du Centre Socio Culturel journée supplémentaire en semaine hors période scolaire**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET ( à Pierre FABRE)

Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)

Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)

Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)

Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Suite à différentes demandes de location de journée supplémentaire en semaine, le Conseil Municipal, décide de fixer le montant de la location à :

- 60 € par jour supplémentaire pour les habitants des communes de Moulins sur Yèvre et d'Osmoy,
- 80 € par jour supplémentaire pour les personnes résidant hors commune.

Priorité est donnée aux créneaux des associations sportives ainsi cette location ne pourra être consentie que durant les périodes de vacances scolaires et si les associations sportives ne l'occupent pas.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **24/05/2023**  
Publication du **25/05/2023** sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>



En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 19 – Participation à la restauration des enfants moulinois scolarisés en maternelle et primaire : modification du calendrier de facturation**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET (à Pierre FABRE)  
Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)  
Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)  
Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)  
Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification de la facturation de la restauration scolaire, faisant l'objet de la délibération N° 2022/ 011.

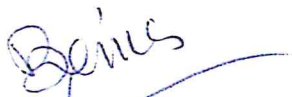
Cette modification a engendré une participation plus importante et certains parents, à réception de la première facture, ont sollicité la commune afin qu'elle facture plus souvent pour un échelonnement dans le temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte que la facturation actuelle qui est semestrielle, soit modifiée en facturation trimestrielle.

La facturation sera effectuée selon le calendrier suivant :

- Septembre à décembre
- Janvier à mars
- Avril à juillet

avec un aménagement sur l'année 2023 de février à avril et de mai à juillet puisque la facturation a été déjà été effectuée jusqu'à, janvier 2023.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 24/05/2023  
Publication du 25/05/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 20 – Repas des ALSH du mercredi et des vacances scolaires**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET ( à Pierre FABRE)  
Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)  
Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)  
Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)  
Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une réunion avec la Maire de St Germain du Puy relative à la décision du Conseil Municipal de Moulins sur Yèvre de ne plus prendre en charge la différence de tarification pour les repas ALSH du mercredi et des vacances scolaires, risquant de limiter la fréquentation des enfants et de déséquilibrer le fonctionnement du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au regard des dépenses engendrées en 2022 par cette prise en charge, de la baisse de notre attribution de compensation de 45 000 €, maintient sa décision de ne plus prendre en charge ces repas, considérant que cette décision est justifiée par l'intérêt d'une bonne administration de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de St Germain du Puy relative à cet effet.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 24/05/2023  
Publication du 25/05/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>



En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 21 – Subvention au Centre Communal d’Action Sociale**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET ( à Pierre FABRE)  
Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)  
Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)  
Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)  
Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’allouer une subvention au titre de l’exercice 2023 de 6 300 € au Centre Communal d’Action Sociale.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d’affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **24/05/2023**  
Publication du **25/05/2023** sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 7  
Absents représentés : 5  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date affichage : 4 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Mai 2023**

**Délibération N° 2023 / 22 – Subventions 2023**

Le vingt-deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Pierre FABRE, Antoine MANET, Gérard RIPARD, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Cindy RONDET ( à Pierre FABRE)  
Bruno LEPINAT (à Thierry BOUET)  
Caroline MENIER (à Gérard RIPARD)  
Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET)  
Sandra CROIX (à Evelyne BEMUS)

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'exercice 2023 les subventions suivantes :

Organismes	Montant	Vote
Comité des Fêtes	600,00 €	11 voix
U.S. Mouloinoise	600,00 €	12 voix
A F M O N	900,00 €	12 voix
Gym détente	400,00 €	12 voix
ECOM	600,00 €	12 voix
J.S.P.	300,00 €	12 voix
ASSAD	300,00 €	12 voix
ESPOIR 18	100,00 €	9 voix car pas de courrier
TGV	50,00 €	12 voix
Pompiers humanitaires du GSCF	50,00 €	12 voix
Amis de l'église romane	600,00 €	12 voix
La fabrique à sourires	200,00 €	12 voix
Restos du Cœur	250,00 €	12 voix
FACILAVIE	300,00 €	12 voix
ADMR	300,00 €	12 voix
Cher Autisme 18	150,00 €	12 voix

TELETHON	150,00 €	12 voix	Reçu le 24/05/2023
Secours populaire	150,00 €	12 voix	
A. P. F.	100,00 €	12 voix	
Loisirs Armand Cardeux	100,00 €	9 voix car pas de courrier	
VMEH	100,00 €	12 voix	
Ligue contre le cancer	100,00 €	9 voix car pas de courrier	
Amicale des chasseurs moulinois	600,00 €	11 voix	
Association sportive Collège	200,00 €	12 voix	
Association amis de la bibliothèque	100,00 €	8 voix car pas de courrier	
Total	7 300,00 €		
Subvention déjà attribuée	200,00 €		
Total	7 500,00 €		
Crédits non attribués	1 500,00 €		



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS

Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **24/05/2023**  
Publication du **25/05/2023** sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>